



**Arrêté temporaire n°25-AT-0011
Portant réglementation de la circulation**

AVENUE DES FORGERONS (D755)

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 21/01/2025 émise par CHARIER TP SUD demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Vincent POUPAR aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de changement de 2 tampons pour mise en sécurité rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/01/2025 au 24/01/2025 AVENUE DES FORGERONS (D755),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 22/01/2025 et jusqu'au 24/01/2025, pendant la durée effective des travaux, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 150 mètres :

- AVENUE DES FORGERONS (D755), de la RUE DE L'ARTISANAT jusqu'à la RUE DE LA COLONNE.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 22 janvier 2025

Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY //

DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Le 1er adjoint
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Car du Bocage

ANNEXES: Zone des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Allee des Justices
Eglantier
Impasse de l'Horizon
Rue Bellevue
Rue des Vignerons

Rue de la Tonnelerie
Rue des Couturiers
Rue du Charbon
Rue des Fontenelles
L'Épaul

Rue de l'Artisanat
Avenue des Forgerons
L'Épaul

5664F

Rue de l'Industrie
L'Épron

Campus de l'Épron
Rue de la Foulonnerie
Rue de la

D 752

D 755

D 752

D 755

D 755

Rue de la